



Salut!

Anciens Combattants Canada : fiers d'être au service des anciens combattants du Canada

Printemps 2010

Besoin d'aide pour trouver un emploi au civil?



« Je recommande ce programme à quiconque arrive dans le marché du travail civil ou y retourne après plusieurs années de service. Il s'agit d'un excellent moyen de rafraîchir son c.v., d'obtenir de l'aide pour chercher un emploi et d'apprendre à passer une entrevue. »

Jamie MacGregor

Les vétérans de l'ère moderne nous disent avoir besoin d'un emploi gratifiant pour bien réintégrer la vie civile.

Les Services de transition de carrière d'Anciens Combattants Canada (l'ancien Programme d'aide au placement) visent justement à aider les membres et les vétérans des Forces canadiennes à se préparer à un emploi au civil.

Lors d'ateliers, vous apprendrez l'art de rédiger un curriculum vitae qui met vos points forts en valeur et des moyens de faire une recherche d'emploi efficace. De plus, on vous donnera des conseils pratiques pour vous aider à passer une entrevue.

On vous offre aussi des séances individuelles d'orientation professionnelle avec un conseiller. Ce dernier vous aidera à mettre la touche finale à votre curriculum vitae; il évaluera vos compétences et votre expérience; et il vous aidera à élaborer un plan de transition à un emploi au civil. Le jour où vous êtes prêt à commencer votre recherche d'emploi, il vous aidera à vous préparer aux entrevues et à vous vendre.

Vous voulez savoir si les Services de transition de carrière portent fruit? Posez la question à Jamie MacGregor. Jamie avait 33 ans quand, en 2008, il décide qu'il est mûr pour un changement. Un collègue lui parle des services d'Anciens Combattants Canada. Aujourd'hui

responsable du parcours des camions dans une importante entreprise de gestion des déchets, il attribue le fait de s'être décroché un emploi à la formation et aux outils qu'il a reçus des Services de transition de carrière.

Les Services de transition de carrière s'adressent aux membres de la Force régulière et de la Force de réserve; aux vétérans qui ont un service admissible; aux vétérans qui reçoivent le soutien du revenu des Forces canadiennes; et aux survivants du membre ou du vétéran des Forces canadiennes qui aurait eu droit aux Services n'eût été son décès.

Dans la plupart des cas, vous pouvez faire appel à ces services dans les deux ans qui suivent votre libération de la Force régulière ou dès que vous terminez votre service admissible dans la Force de réserve.

Si vous envisagez reprendre la vie civile et voulez en apprendre davantage sur les programmes d'Anciens Combattants Canada, passez à notre bureau situé dans votre base. Sinon, faites le **1-866-522-2022** ou consultez notre site Web à **www.vac-acc.gc.ca**.

ACC à votre portée grâce aux CISP

Un an déjà depuis l'annonce de la création du réseau des centres intégrés de soutien au personnel (CISP) et le nombre de personnes qui y passent ne cesse d'augmenter.

Dans ces centres, les membres de la Force régulière et de la Force de réserve, et leurs familles, trouvent sous un même toit les services offerts par Anciens Combattants Canada (ACC) et par le ministère de la Défense nationale (MDN), et bien d'autres tout aussi importants. Au nombre de ces autres services, il y a ceux offerts par le Centre de ressources pour les familles des militaires, le réseau de Soutien social; blessures de stress opérationnel et le Régime d'assurance-revenu militaire.

Le fait de réunir ACC et MDN sous un même toit permet non seulement aux deux ministères de travailler en plus étroite collaboration, mais aux clients d'obtenir un meilleur service.

La preuve? Demandez à Marlowe Fraser, directeur de promotion des droits de l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix et membre du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, qui a eu droit dernièrement à une visite guidée d'un CISP. Selon lui, les CISP constituent un pas dans la bonne direction pour ACC sur le plan du service aux clients en plus de faciliter la transition des militaires.

M. Fraser compare les CISP à un « rêve devenu réalité ».

Les principaux services d'ACC offerts dans les CISP visent la récupération, la réadaptation et la réintégration du militaire. En voici quelques-uns :

- Entrevue de transition et gestion de cas;
- Coordination des ressources offertes à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère;

- Information sur l'accès aux avantages Services d'ACC dont les suivants : Programme des services de transition; de carrière; indemnité d'invalidité et autres indemnités financières; services de réadaptation; et le Régime de soins de santé de la fonction publique.

Constatant à quel point ACC est accessible et qu'une visite dans un CISP les aide à obtenir des réponses à leurs questions, les militaires utilisent les CISP en plus grand nombre. Le CISP d'Halifax compte environ 50 clients; celui d'Edmonton environ 250; et celui de Petawawa plus de 300.

Consultez **www.vac-acc.gc.ca** pour obtenir la liste complète des CISP.



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

www.vac-acc.gc.ca

1 - 8 6 6 - 5 2 2 - 2 0 2 2

Canada



Vol.8, N° 2

Salut! est publié par Anciens Combattants Canada. Le contenu de cette publication est protégé par un droit d'auteur. Les articles peuvent être repris en tout ou en partie sous réserve d'une mention de référence acceptable à *Salut!* et, s'il y a lieu, à l'auteur et/ou au photographe.

Vos suggestions et vos commentaires sont les bienvenus. Veuillez nous les envoyer à :

Anciens Combattants Canada
C. P. 7700
Charlottetown PE C1A 8M9
À l'attention de : La rédaction, *Salut!*
ou
Courriel : salute@vac-acc.gc.ca

Anciens Combattants Canada veille à l'authenticité des renseignements fournis au moment de la publication. Il ne peut toutefois donner aucune garantie quant à ces renseignements, y compris, mais non de façon limitative, leur exactitude, leur intégralité, leur fiabilité ou leur pertinence dans tout contexte donné. Toute garantie donnée en ce sens est formellement désavouée. Les renseignements sur la santé et le bien-être ne constituent pas des conseils médicaux et ne doivent en aucun cas remplacer les consultations auprès de professionnels de la santé reconnus.

ISSN : 1499-495X

N° d'entente avec la Société canadienne des postes : 40064817

Recyclez ce journal : remettez-le à un ami!

Salut! est offert en gros caractères et sur bande sonore. Si vous désirez recevoir la publication sur un support de substitution, veuillez en informer la rédaction. Pour de plus amples renseignements concernant les articles de ce numéro, veuillez composer, sans frais, le
1-866-522-2022.

Message du ministre

Vaillance, courage et sacrifice.

Ce sont des mots souvent associés aux militaires canadiens, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Mais aux Pays-Bas, j'en ai davantage compris tout le sens et la portée.

En mai dernier, j'avais l'honneur d'accompagner des anciens combattants et des jeunes aux Pays-Bas. Nous y étions pour représenter le Canada, aux cérémonies organisées en hommage à ceux et celles qui ont tant contribué pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale et libérer ce pays il y a 65 ans. À chaque cérémonie, on pouvait sentir le sentiment de fierté, et du devoir accompli, flotter au-dessus de nos anciens combattants. Mais j'avoue que ce qui est vraiment venu me chercher, ce sont les histoires personnelles que ces femmes et ces hommes nous ont racontées. Et que dire de l'accueil débordant d'enthousiasme que les Néerlandais ont réservé à chacun d'entre eux ! Partout où ils passaient, on les accueillait en héros.

Par contre, en plus de leur fierté, j'ai aussi remarqué dans leurs yeux une certaine tristesse, tristesse à l'idée qu'une réalité aussi horrible que la guerre puisse même avoir eu lieu.

J'imagine aussi que bien des pensées de la sorte ont traversé l'esprit des jeunes qui nous ont accompagnés aux Pays-Bas. Ces jeunes sont à peine plus âgés que la plupart de ceux et celles qui sont partis à l'autre bout du monde, il y a 65 ans, pour que d'autres retrouvent la liberté qu'on leur avait tristement arrachée.

La tyrannie étant une tragique réalité, on comprend pourquoi les Canadiens sont toujours prêts à répondre à l'appel quand



Le ministre Blackburn participe à une cérémonie d'inhumation des cendres d'un ancien soldat canadien au pied de la tombe de son ami, aux Pays-Bas.



L'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), prononce une allocution lors de la cérémonie de dévoilement d'une plaque commémorant la bataille de l'Escaut.

vient le temps de défendre nos valeurs communes de liberté, de démocratie et de primauté du droit. Ils l'étaient, il y a 65 ans, lors de la libération des Pays-Bas – parmi les événements les plus importants qui ont mené à la victoire en Europe et à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et ils le sont toujours aujourd'hui. Il suffit de penser aux membres des Forces canadiennes qui protègent le peuple afghan. Les Canadiens sont là, et procurent de l'espoir aux gens qui n'en ont plus depuis fort longtemps.

Il y a de ces noms qui résonnent dans notre histoire – Vimy, Juno, Pays-Bas, Bosnie, Afghanistan. Je suis honoré d'aider, à mon humble façon, ceux et celles qui ont tant fait au nom du Canada. Tout comme nous l'avons fait pour les anciens combattants des guerres du passé, nous sommes là pour ceux et celles qui rentrent à la maison aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs, je vous rends hommage et vous remercie pour votre vaillance.

Votre courage

Votre sacrifice.

Jamais nous n'oublierons.

L'honorable Jean-Pierre Blackburn,
ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)

Des Canadiens accueillis en héros à leur retour aux Pays-Bas

Des anciens combattants canadiens de la Seconde guerre mondiale, de retour aux Pays-Bas pour prendre part aux activités commémoratives du 65e anniversaire de la libération des Pays-Bas et du jour de la Victoire en Europe en mai dernier, ont été accueillis en héros.

La délégation canadienne officielle, dirigée par l’honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens Combattants et ministre d’État (Agriculture), regroupait des anciens combattants, des jeunes et des représentants des Forces canadiennes.

Entre septembre 1944 et avril 1945, les troupes canadiennes ont combattu pour libérer les Néerlandais victimes de terribles ravages durant l’occupation de leur pays. Plus de 7 600 Canadiens sont morts au cours de la campagne de neuf mois, soit un énorme sacrifice pour une nation de notre taille.

Durant ces quelques jours, la délégation canadienne a participé à bon nombre d’activités émouvantes en souvenir de cette longue lutte jadis menée afin de libérer une nation. Le premier ministre Stephen Harper s’est joint au ministre Blackburn, au Général Walt Natynczyk, Chef d’état-major de la Défense, et à d’autres représentants officiels pour prendre part à une cérémonie d’envergure au cimetière de guerre canadien de Bergen-op-Zoom.

« Le courage et la détermination dont ont fait preuve ces héros, dans de terribles conditions,

sont le plus beau fleuron du Canada, a déclaré le premier ministre. Aujourd’hui, en commémorant ces événements, nous tenons nos promesses à leur égard en nous souvenant de leurs sacrifices, en saluant leurs réalisations et en maintenant les liens durables tissés entre nos deux grands pays. »

Une activité remplie d’émotions s’est déroulée dans la ville de Wageningen, en souvenir de la signature des modalités de la reddition à l’hôtel de Wereld, bombardé et détruit 65 ans plus tôt. Un défilé de la libération a suivi, auquel environ 1 000 anciens combattants ont participé. Les membres de la délégation ont par la suite assisté à une réception où ils ont pu voir la table sur laquelle les documents de reddition ont été signés.

« Le ton des cérémonies aux Pays-Bas était tantôt solennel, tantôt joyeux, a dit le ministre Blackburn lors d’une cérémonie au Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa. Les liens qui nous unissent aux Pays-Bas sont nés du courage et de la volonté de nos anciens combattants et de leurs compagnons d’arme qui ont fait le sacrifice ultime lors de la Seconde Guerre mondiale. Les anciens combattants de notre délégation ont fait preuve de ces qualités chaque jour. Leur dévouement m’a profondément touché et a été pour moi une grande source d’inspiration. »

Un autre service commémoratif émouvant a eu lieu au cimetière de guerre canadien de Groesbeek devant des milliers de spectateurs. Le ministre Blackburn ainsi que des membres

de la famille royale des Pays-Bas—dont la reine Béatrix—et d’autres représentants officiels ont rendu hommage aux milliers de Canadiens qui ont fait le sacrifice ultime durant la libération, dont les 2 338 combattants enterrés à Groesbeek. Parmi ceux-ci, mentionnons Aubrey Cosens, du *Queen’s Own Rifles of Canada*, à qui la Croix de Victoria a été décernée pour ses efforts.

Une cérémonie semblable a eu lieu au cimetière de guerre canadien de Holten, où 1 355 autres Canadiens sont inhumés. Ce cimetière rend également hommage aux soldats morts au combat par une veille organisée chaque réveillon de Noël, durant laquelle des enfants déposent des chandelles illuminées sur chacune des pierres tombales.



Un ancien combattant canadien signe un autographe, aux Pays-Bas.

En avant, tous! Le 100^e anniversaire de la Marine canadienne



La Marine canadienne célèbre ses 100 ans cette année. Diverses activités ont déjà eu lieu au pays et bien d’autres suivront. En plus de commémorer cet important anniversaire, les Canadiens et les Canadiennes penseront à leurs compatriotes qui ont péri en mer au service de leur pays.

Malgré ses débuts modestes en 1910, la Marine canadienne jouera un rôle important dans l’histoire militaire du Canada. En 1911, le roi George V de Grande-Bretagne conféra le titre de « royale » à la Marine canadienne. Trois ans plus tard, soit après le déclenchement

de la Première Guerre mondiale, la Marine royale canadienne entra en guerre avec seulement deux navires et 350 hommes. Cela ne l’empêcha toutefois pas d’assumer d’importantes fonctions. Elle s’occupa de la coordination du transport des marchandises dans les ports canadiens, des services de radiotélégraphie, du dragage de mines et de la patrouille des côtes canadiennes.

La Marine a beaucoup évolué au cours de la Seconde Guerre mondiale. Elle joua un rôle important dans la victoire des Alliés durant la bataille de l’Atlantique, bataille qui eut lieu

afin de protéger la route de ravitaillement des marchandises de l’Amérique du Nord vers l’Europe. À la fin de la guerre, la Marine royale canadienne était la troisième plus grosse au monde, comptant 434 navires et 95 000 hommes et femmes en uniforme.

Puis, il y eut la guerre de Corée. La Marine royale canadienne répondit à l’appel et envoya des destroyers joindre les forces navales des Nations-Unies afin de les aider à bloquer et à bombarder les côtes ennemies. De plus, ces destroyers arrêtaient des débarquements amphibies, protégeaient les transporteurs aériens et vinrent en aide aux villages de pêcheurs isolés.

Lors de l’unification des Forces canadiennes à la fin des années 1960, la Marine royale canadienne est devenue le commandement maritime des Forces canadiennes. Nos navires nous ont protégés durant la guerre froide et ils ont ensuite servi auprès de nos alliés de l’OTAN. Même après 100 ans, cette fière tradition se poursuit.

Veiller sur les anciens combattants, une priorité à l'Hôpital Sainte-Anne

Pour un peu plus de 400 anciens combattants, l'Hôpital Sainte-Anne est tout simplement leur domicile. Situé dans la banlieue de Montréal, Sainte-Anne est le dernier hôpital administré par Anciens Combattants Canada et on n'y ménage aucun effort pour que les anciens combattants se sentent chez eux. On traite aussi leurs proches comme des partenaires et on leur procure des soins attentionnés.

Le 26 avril dernier, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), est allé rencontrer 175 résidents et clients de l'Hôpital pour leur parler de l'avenir de leur hôpital.

Il est bon de se rappeler que la politique du gouvernement fédéral de transférer l'administration des hôpitaux aux provinces ne date pas d'hier. En fait, depuis l'adoption de la *Loi canadienne sur la santé* et

du régime d'assurance-santé dans les années 1960, conférant les responsabilités en matière de santé aux provinces, le gouvernement du Canada a transféré 17 hôpitaux administrés par Anciens Combattants Canada. Tous ces transferts se sont bien passés, car on a toujours eu l'intérêt des anciens combattants, de leurs familles et des employés à cœur.

Depuis quelques années, le nombre de demandes d'admission par des anciens combattants traditionnels a beaucoup diminué à l'Hôpital Sainte-Anne. Conscient de cette réalité, le gouvernement du Canada a entrepris, en 2009, des discussions avec le gouvernement du Québec sur la possibilité de lui transférer l'Hôpital. En décembre 2009, le gouvernement du Canada a nommé un négociateur en chef pour diriger les négociations en son nom. Celles-ci n'en sont qu'au stade préliminaire et aucune négociation officielle n'a été entamée.

En raison de leur nature complexe, ces négociations prendront du temps.

Le ministre Blackburn a souligné qu'en plus d'être un établissement à la fine pointe de la technologie, l'Hôpital Sainte-Anne est choyé de pouvoir compter sur une équipe aussi diversifiée d'employés dévoués.

« Pour le ministère des Anciens Combattants, comme pour la population en général, il est important que cette expertise soit préservée, a dit le ministre. Et il est de notre responsabilité de la préserver. Il nous faut donc activement préparer l'avenir. »

Le ministre Blackburn a tenu à rassurer tout le monde que les anciens combattants continueront à avoir priorité d'accès à l'Hôpital Sainte-Anne et aux soins exceptionnels qu'ils méritent tant et ce dans la langue de leur choix.

Anciens Combattants Canada et le gouvernement promettent de tenir les anciens combattants et leurs familles au courant des développements et de protéger les intérêts des anciens combattants et des employés du Ministère.



Salle dédiée aux Canadiens et aux Canadiennes qui servent en Afghanistan



Les agents de liaison des Forces canadiennes (FC), l'Adjudant-chef Wade McNaughton (à droite) et le Lieutenant-colonel Spurgeon Stewart, dans la salle de conférence Kandahar récemment renommée, à l'Administration centrale d'Anciens Combattants Canada, à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

L'Administration centrale d'Anciens Combattants Canada à Charlottetown tient à faire valoir le précieux travail des Canadiens et des Canadiennes qui servent en Afghanistan.

En hommage aux Forces canadiennes, à la Gendarmerie royale du Canada et à d'autres institutions qui se donnent tant pour aider

le peuple afghan, la plus grande salle de réunions de l'édifice Daniel-J.-MacDonald porte maintenant le nom de « Salle Kandahar ».

Quiconque prendra le temps de regarder les photographies qui y sont exposées comprendra beaucoup mieux les conditions extrêmes dans lesquelles vit le contingent

canadien en Afghanistan et l'équipement avec lequel il travaille jour après jour.

C'est l'Adjudant-chef R.W. McNaughton, agent de liaison MDN-ACC, qui a eu l'idée de changer le nom. Selon lui, il est important que les responsables de l'élaboration et de la mise en application des politiques à Anciens Combattants Canada sachent ce qui se passe sur le terrain.

Quand les sections d'imagerie des Forces canadiennes à Ottawa et à Petawawa ont eu vent de cette idée, ils en ont tout de suite compris l'importance et ont offert d'imprimer les photos qu'avait choisies l'Adjudant-chef McNaughton.

Darragh Mogan, directeur général, Politiques et Recherche et fervent partisan de l'idée, a même ajouté que sans la collaboration extraordinaire des gens d'ACC et des sections d'imagerie des FC, cette idée en serait toujours au stade des idées!

Faire une demande de prestation d'invalidité

Voici quelques conseils pour vous aider à comprendre le processus de demande de prestation d'invalidité d'ACC.

1^{re} étape—Procurez-vous un formulaire

- Il y a quatre façons de vous procurer un formulaire :
- 1) En le téléchargeant directement de notre site **www.vac-acc.gc.ca**.
 - 2) En composant le **1-866-522-2022**.
 - 3) En vous rendant dans un nos bureaux.
 - 4) En allant parler à un officier d'entraide de la filiale de la Légion près de chez vous.

2^e étape—Tout est question de ne rien oublier

Vous connaissez le dicton « cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage ». Ne craignez rien, on ne vous demande pas de vérifier 100 fois votre demande, mais de simplement vous assurer d'y avoir joint les documents suivants :

- 1) Le diagnostic de votre invalidité établi par votre médecin de famille ou le médecin de la base. Votre médecin doit remplir le formulaire médical qui se trouve avec le formulaire de demande de prestation.
- 3) Tout rapport versé à votre dossier des Forces ou de la GRC qui pourrait aider à établir le lien entre votre service et votre invalidité.

Même si c'est vous qui devez nous fournir les rapports médicaux ou toute autre information liée à votre état, sachez que nous pouvons vous aider. Il suffit de parler à un agent des

pensions du Ministère ou à l'officier d'entraide de la filiale de la Légion royale canadienne de votre localité.

3^e étape—Une fois votre demande reçue

Nous comptons sur vous pour nous aider à accélérer le traitement de votre demande. Avant de mettre votre demande à la poste, assurez-vous d'y avoir joint tous les documents mentionnés plus haut. S'il en manque, vous aurez à attendre plus longtemps avant de connaître notre décision et de recevoir ce qui vous revient.

Dès la réception de votre demande dûment remplie et accompagnée des documents requis, un agent des pensions :

- 1) fait la demande de vos états de service;
- 2) examine votre demande, les rapports médicaux et tout autre document de service; et
- 3) vous fait savoir s'il manque quelque chose.

4^e étape—Qui prend la décision?

Votre demande est ensuite acheminée aux bureaux de l'Administration centrale à Charlottetown, Î.-P.-É., où un arbitre examine les documents médicaux, vos états de service et toute autre information jointe à votre demande. Voici les questions que se pose l'arbitre avant de prendre sa décision :

- 1) Y a-t-il une invalidité?
- 2) L'invalidité résulte-t-elle en partie ou en tout à votre service dans les Forces canadiennes ou la GRC?

- 3) Quelle est la gravité de votre invalidité?
- 4) Votre invalidité nuit-elle à la qualité de votre vie et à quel niveau?

5^e étape—Et la décision est...

L'arbitre vous fera part de sa décision par courrier. Dans sa lettre, il expliquera sa décision et les raisons; il indiquera le niveau de votre droit et le pourcentage de votre invalidité. Il se peut qu'il ait besoin de renseignements additionnels, dans quel cas, il en expliquera la raison dans sa lettre.

6^e étape—Insatisfait de la décision?

Si on a refusé votre demande, c'est que celle-ci ne satisfait pas aux exigences de la loi. Dans sa lettre de décision, l'arbitre vous a expliqué les raisons de sa décision et vos droits d'interjeter appel. Il se pourrait que vous ayez d'autres renseignements à nous envoyer, renseignements qui n'étaient pas joints à votre demande originale. Si c'est le cas, vous pouvez nous les envoyer et un autre arbitre les examinera. Qu'importe la circonstance, sachez que vous pouvez faire appel au Bureau de services juridiques des pensions qui vous aidera à décider si vous voulez demander une révision de la décision ou interjeter appel. Il n'y a aucun frais à payer.

Je sais que mon état résulte de mon service militaire. Avant d'entrer dans l'armée j'étais en excellente santé et aujourd'hui j'ai XXX. Vous voyez bien que c'est à cause de mon service!

Ce n'est pas une simple question de savoir, il faut être capable de prouver que le problème de santé est directement lié au service militaire. Pour certains problèmes, il est facile de prouver qu'ils sont imputables au service militaire. Un problème comme la perte auditive en est un exemple. Pour savoir si celle-ci est liée au service, il suffit de comparer l'audiogramme pris avant le service à celui pris à la fin du service. Quant à d'autres problèmes de santé, un problème cardiaque par exemple, il est difficile de savoir si votre service en est la cause, surtout si vous avez des antécédents familiaux ou êtes un fumeur.

À bas les mythes!

J'ai su que vous deviez obtenir mes états de service pour chaque demande que je fais. Selon moi, il s'agit d'une excuse pour justifier la lenteur du processus.

Nous avons besoin de vos états de service pour établir le lien entre le problème de santé et votre service. Il faut donc en faire la demande et attendre de les recevoir. Même si le temps d'attente ne dépend pas de nous, nous cherchons à le réduire en simplifiant le processus de demande. Quand nous y serons parvenus, nous pourrons alors traiter les demandes de prestation plus rapidement.

J'ai souvent entendu dire qu'il fallait s'attendre à une décision défavorable et déposer un appel pour recevoir ce qui nous revient. Pourquoi toutes ces chinoiseries?

Sachez que nous approuvons, en partie ou au complet, plus de 70 p. 100 des premières demandes. Voici les raisons les plus courantes de refuser une demande :

- 1) Aucune invalidité n'est établie—par exemple, vous avez des maux de dos, mais il n'y a aucune preuve ou radiographie indiquant une invalidité au dos; ou
- 2) L'incident ou l'accident qui a causé votre invalidité n'est pas survenu durant l'exercice de vos fonctions, mais pendant que vous étiez en congé.
- 3) Votre invalidité n'est que partiellement reliée à votre service. Par exemple, si vous aviez une blessure au genou qui n'était pas reliée au service et avez subi une autre blessure au même genou en service.

Quoi de neuf en recherche?

Selon Neil Armstrong, la recherche engendre de nouvelles connaissances. Même si la mission de la Direction générale de la recherche d'Anciens Combattants Canada n'a rien à voir avec la lune, il est bon de savoir que celle-ci fait œuvre de pionnier en ce qui a trait à la recherche sur la santé des militaires et des ex-militaires.

La vie après le service militaire

Anciens Combattants Canada, le ministère de la Défense nationale et Statistique Canada ont décidé d'unir leurs forces et d'entreprendre une importante étude sur la vie après le service militaire. Au cours de cette étude, on tentera de répondre aux questions suivantes :

- Qu'arriven-t-il aux membres des Forces canadiennes quand ils reprennent la vie civile, plus précisément sur les plans de leur revenu, santé, mieux-être et invalidité?
- Les programmes de transition et de réintégration d'ACC sont-ils connus des membres qui en auraient besoin?
- Y a-t-il des besoins non comblés nécessitant l'adoption de nouveaux programmes ou l'amélioration de programmes existants?

- La qualité de vie des ex-militaires qui font appel aux programmes d'ACC est-elle différente de ceux qui n'y font pas appel? Cette étude, entièrement nouvelle, permettra de combler des lacunes au Canada et ailleurs dans le monde en plus d'aider à améliorer nos programmes et nos services.

Échange du savoir

En janvier 2010, la Direction générale de la recherche a organisé un forum de trois jours sur la santé des militaires et des vétérans. Au cours de ces trois jours de présentations et d'ateliers, les employés ont appris à faire une meilleure utilisation de la recherche qui existe dans le domaine. Le Dr Cameron Mustard, chercheur réputé en santé de la population de l'Institut de recherche sur la santé et le travail de Toronto, était l'un des conférenciers invités à ce forum.

Forum de recherche sur la santé des militaires et des vétérans

Le premier forum de recherche sur la santé des militaires et des vétérans canadiens aura lieu les 16 et 17 novembre 2010 à Kingston, en Ontario. N'oubliez pas d'inscrire ces dates dans votre calendrier.

Pour en savoir davantage à ce sujet, le www.queensu.ca/conferences/mvhr/.



Sondage national sur les clients

Conformément à son engagement d'offrir aux anciens combattants et à ses autres clients des services de la plus grande qualité, Anciens Combattants Canada vient de mener son cinquième Sondage national sur les clients.

Nous menons ces sondages périodiquement dans le but de recueillir vos commentaires sur nos programmes et nos services. En plus de nous fournir de précieux renseignements sur votre santé et votre mieux-être, vos commentaires nous permettent de savoir si nos programmes et nos services répondent à vos besoins.

La tenue du sondage a été confiée à une société indépendante d'experts-conseils, *Corporate Research Associates*. Le sondage a été mené par téléphone durant la dernière semaine d'avril et la première de mai auprès d'anciens combattants, de membres et de vétérans des Forces canadiennes, de survivants et de clients de la Gendarmerie royale du Canada.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont répondu au sondage. Sachez que nous apprécions énormément votre coopération et que l'information que vous nous procurez nous aide à améliorer nos programmes et nos services pour, au bout du compte, mieux vous servir.

Les résultats du sondage de 2010 seront bientôt affichés dans le site Web du Ministère, www.vac-acc.gc.ca. Ils feront l'objet d'un article dans le prochain numéro de *Salut!*

24/7

De l'aide 24 heures sur 24

Pour recevoir de l'aide dans les temps difficiles, vous et votre famille pouvez téléphoner au Service d'aide téléphonique d'Anciens Combattants Canada au **1-800-268-7708**. Vous aurez alors accès à des services de counselling gratuits, confidentiels et professionnels. Si vous êtes malentendant, veuillez composer le **1-800-567-5803**.

Peu importe votre problème, nous voulons vous aider.



Défenseur des anciens combattants nommé lieutenant-gouverneur de l’Alberta

Un des grands défenseurs des droits des anciens combattants canadiens au pays occupe un nouveau poste très en vue d’où il continuera à faire valoir sa cause.

Le Colonel (à la retraite) Donald S. Ethell a été installé dans les fonctions de lieutenant-gouverneur de l’Alberta en mai dernier lors d’une cérémonie qui a eu lieu à Edmonton. Dans son allocution, il a bien fait comprendre son intention de continuer à défendre la cause des anciens militaires canadiens, particulièrement ceux aux prises avec un trouble lié à leur santé mentale.

« Je veux que ceux et celles qui ont un trouble lié à leur santé mentale sachent qu’ils ne sont pas seuls, a-t-il dit. Qu’ils soient membres des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale, de la police municipale, de services d’urgence ou que ce soit toute autre personne qui souffre de stress professionnel, je veux leur donner une lueur d’espoir. Je veux qu’ils sachent qu’on travaille fort pour leur procurer un meilleur avenir. »

« Je veux aussi tout faire pour reconforter les familles de soldats morts au combat. Je veux qu’elles sachent que tout le monde en Alberta pense à elles. »

L’engagement indéfectible du lieutenant-gouverneur Ethell à l’endroit des anciens militaires est loin de surprendre les gens



L’honorable Donald Ethel signe un document officiel qui fait de lui le lieutenant-gouverneur de l’Alberta lors d’une cérémonie qui s’est tenue en mai, à Edmonton. Photo : Avec la permission de l’Assemblée législative de l’Alberta.

au Ministère qui ont travaillé avec lui ces dernières années. Le Colonel Ethell a été membre du Conseil consultatif des Forces canadiennes d’Anciens Combattants Canada lors de l’élaboration de la nouvelle Charte des anciens combattants. Il a aussi présidé le Comité consultatif conjoint MDN-ACC sur les traumatismes liés au stress opérationnel et le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants.

Il a défendu plusieurs causes devant le Comité permanent des anciens combattants

à la Chambre des Communes. Pensons à la création du poste d’ombudsman, au Programme des traumatismes liés au stress opérationnel et à l’établissement d’une journée nationale des gardiens de la paix.

À la retraite depuis juillet 1993, le lieutenant-gouverneur Ethell a servi pendant 38 ans dans les Forces canadiennes. Au cours de sa longue et éminente carrière militaire, il a pris part à plus de 14 missions de paix ainsi qu’à plusieurs affectations auprès des Nations-Unies et d’autres agences internationales. Mis à part ses trois ans avec l’OTAN en Allemagne, il a servi à Chypre, au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Égypte, en Israël, en Amérique centrale et dans les Balkans.

« Au cours des nombreuses missions auxquelles j’ai participé, j’ai vu bien des gens vivre dans la peur, l’oppression et l’instabilité, des conditions inimaginables pour la plupart des Canadiens. J’ai perdu le compte du nombre de fois que j’ai entendu un soldat dire “Ce que je suis content d’être Canadien”. »

« Ayant été témoin des coûts terribles que la guerre a sur les plans physique, émotionnel et mental des soldats et des gens qui vivent dans des zones déchirées par celle-ci, je ressens énormément de peine et de compassion pour les gens qui souffrent. »

Groupe consultatif sur les besoins spéciaux

En 2005, Anciens Combattants Canada a confié au Groupe consultatif sur les besoins spéciaux le mandat de lui faire savoir si les programmes et les services prévus dans la nouvelle Charte des anciens combattants répondaient aux besoins des clients gravement handicapés et de leurs familles.

Le groupe se compose de professionnels, d’universitaires et de personnes elles-mêmes handicapées. Toutes passionnées et très engagées, ces personnes connaissent bien l’importance de connaître l’opinion des gens visés par les politiques du Ministère.

L’expérience a aussi compté pour beaucoup dans le choix des membres de ce groupe. En effet, plus de la moitié des dix membres sont des vétérans de l’ère moderne atteints d’une invalidité, y compris le président Bruce Henwood. Monsieur Henwood a dit que le groupe consultatif travaille en équipe et que chaque membre apporte une précieuse contribution aux discussions et aux recommandations.

« Le Groupe est composé de gens exceptionnels qui ont beaucoup à offrir,



Photo prise en décembre dernier lors de la réunion des membres du Groupe consultatif sur les besoins spéciaux et des représentants d’autres groupes concernés. De gauche à droite : professeure Muriel Westmorland, présidente du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte; Ron Stonehouse; Mauren Proctor; Commandante Cathy Bruce-Hayter, directrice de la gestion du soutien aux blessés - unité interarmées de soutien au personnel); Bruce Henwwod, président du Groupe consultatif sur les besoins spéciaux; Don Ehell, président du Comité consultatif conjoint ACC/MDN/GRC sur la santé mentale; D’ Wanda Smith; D’ Alice Aiken; Margaret Kennedy; D’ Don Rocharadson; Geoff Harbinson. Absents : Stephane Martin et D’ Victor Marshall, président du Conseil consultatif de gérontologie.

explique-t-il. Certains, les cliniciens par exemple, nous transmettent leurs connaissances et leurs expériences, alors que d’autres nous aident à comprendre la réalité de vivre avec une invalidité jour après jour. Cette différence de point de vue constitue le plus grand atout de l’équipe. »

Dans les quatre rapports présentés jusqu’à présent au Ministère, le Groupe consultatif

lui présente ses observations et ses recommandations quant aux améliorations à apporter à la Nouvelle Charte du point de vue de clients aux besoins spéciaux. Le Ministère étudie les recommandations qui sont de son ressort et les changements qu’il peut faire. Quant aux recommandations qui seraient du ressort d’autres ministères, elles serviront à informer les ministres qui auront à prendre une décision à leur sujet.

D’anciens prisonniers de guerre canadiens retournent à Buchenwald



L'ancien combattant Ed Carter-Edwards et son arrière-petit-fils, Sean Carter-Edwards, à l'ancien camp de concentration de Buchenwald près de Weimar, en Allemagne, le dimanche 11 avril 2010.

Si les gens au pays ont pour la plupart entendu parler de l’atroce réalité des camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale, très peu savent que 26 aviateurs canadiens furent détenus dans l’un des tristement célèbres camps allemands, soit celui à Buchenwald.

Deux de ces 26 aviateurs, James Stewart et Edward Carter-Edwards, ont eu l’honneur d’être invités par les autorités allemandes à prendre part aux activités du 65^e anniversaire de la libération des camps de concentration de Buchenwald et de Mittelbau-Dora. Ces activités ont eu lieu du 9 au 12 avril 2010 en Allemagne.

Pour mon petit-fils, qui m’accompagnait, ce fut une révélation. Vous savez, il a 23 ans. J’en avais 22 quand j’ai été fait prisonnier à Buchenwald, et 23 quand j’en ai été libéré, se rappelait M. Stewart. Cela fait maintenant partie du passé, mais que de souvenirs si vous vous en êtes sortis. »

Après que leurs avions furent descendus au dessus de la France en juin 1944, les aviateurs canadiens, ainsi que 142 autres aviateurs britanniques, américains, australiens et néo-zélandais, communiquèrent avec la Résistance française pour qu’elle les aide à fuir en Angleterre. Trahis par un membre de la Résistance, ils furent arrêtés par les forces allemandes. Mais parce qu’ils furent arrêtés en tant qu’espions plutôt que prisonniers de guerre, leurs droits n’étaient pas protégés en vertu de la Convention de Genève. Emprisonnés dans la France occupée, ils furent interrogés, battus et soumis à d’autres formes de cruauté.

« Mon premier contact avec l’atrocité fut lorsque nous avons été trahis et remis à la

Gestapo à Paris, raconte M. Carter-Edwards. Ce fut le début de mon... c’était l’enfer. On ne survivra jamais pareille horreur, pensait-on, c’était une cause désespérée. »

Le matin du 15 août, alors que les forces alliées approchaient de Paris, on entassa les hommes dans des wagons déjà encombrés et les voilà en route vers Buchenwald. Ce sera le dernier train à faire ce pénible voyage de cinq jours.

« C’est fou, vous me direz, mais on ne perdait pas espoir. Quelque chose allait arriver, a ajouté M. Stewart. Puis, quelque chose est arrivé. La Résistance française a fait exploser un tunnel dans l’espoir d’en bloquer la sortie et ainsi arrêter le train, mais malheureusement, en raison d’un train transportant du bétail de l’autre côté du tunnel, les Allemands dégagèrent la voie et nous sommes repartis. »

Construit en 1937, Buchenwald était le plus grand camp de prisonniers en Allemagne. D’avril 1938 à avril 1945, environ 250 000 personnes y furent emprisonnées, et pas moins de 50 000 y moururent.

« À notre arrivée à Buchenwald, cinq jours plus tard, nous furent accueillis par le hurlement de chiens et de soldats en uniforme vert, fouets en main. À l’intérieur du camp, 45 000 squelettes ambulants nous attendaient, continua M. Carter-Edwards. Personnellement, je croyais que nous n’en sortirions pas vivants et que nos familles ne sauraient jamais ce qui nous était arrivé. »

En octobre 1944, un premier groupe de prisonniers de guerre alliés fut transféré de Buchenwald à un camp réglementaire allemand de prisonniers de guerre. Les prisonniers qui restèrent au camp, dont Edward Carter-Edwards, crurent alors leur fin venue. Mais, le 29 novembre, les forces aériennes allemandes retournèrent au camp et les libérèrent.

« J’ai passé trois mois et demi à Buchenwald. Je n’étais pas du nombre de prisonniers qui ont été libérés en octobre 1944, se rappelle M. Carter-Edwards. Les forces aériennes allemandes nous ont sauvé la vie. Comment les Allemands ont appris où nous étions relève du miracle. Qu’importe, ils sont venus et nous ont sortis de Buchenwald. Ils nous ont amenés dans un camp réglementaire de prisonniers de guerre. Ils nous ont sauvés du four crématoire. Un miracle en soi. »

Pour en lire davantage à ce sujet, consultez notre site Web au www.vac-acc.gc.ca.

Comment nous joindre

Site Web d’Anciens Combattants Canada : www.vac-acc.gc.ca

Courriel : information@vac-acc.gc.ca

Avez-vous besoin de renseignements sur les services et les avantages offerts aux anciens combattants?

N’oubliez pas de nous indiquer votre numéro de client, si vous en avez un.

Si vous résidez :

au Canada :
Tél. : 1-866-522-2022 (français)
Tél. : 1-866-522-2122 (anglais)

aux États-Unis :
Tél. : 1-888-996-2242

au Royaume-Uni, en Allemagne, en France ou en Belgique :
Tél. : 00-800-966-22421

dans tout autre pays :
Tél. : 613-996-2242

Avez-vous besoin de renseignements sur les décisions relatives aux prestations d’invalidité et aux demandes de révision ou d’appel?

Communiquez avec le Bureau de services juridiques des pensions,
1-877-228-2250

Avez-vous besoin de renseignements concernant la commémoration?

au Canada :
Tél. : 1-866-522-2022 (français)
Tél. : 1-866-522-2122 (anglais)
Tél. : 1-800-465-7735 (malentendants)

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

C.P. 9900
Charlottetown PE C1A 8V7

Canada
Tél. : 1-877-368-0859

À l’extérieur du Canada
Tél. : 1-902-566-8835

Site Web : www.vrab-tacra.gc.ca

Fonds du Souvenir (renseignements sur les funérailles et l’inhumation)

Tél. : 1-800-465-7113

Site Web : www.fondsdusouvenir.ca

Ligne d’aide d’ACC
Conseils professionnels et confidentiels
24 heures sur 24, 7 jours sur 7
1-800-268-7708